

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 mars 2023

VISANT À INTERDIRE LES VOLS EN JETS PRIVÉS - (N° 885)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CD33

présenté par
M. Bayou, rapporteur

ARTICLE PREMIER

I. – À l’alinéa 3, après le mot :

« militaires, »,

insérer les mots :

« aux vols ».

II. – En conséquence, au même alinéa, après le mot :

« public, »,

insérer les mots :

« ainsi qu’aux vols ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.